

A COLLER

dans le cahier de liaison

Notre CHARTRE DE VIE à la cantine de la Réole



LES RÈGLES D'OR DE LA CANTINE

Je passe aux toilettes et me lave les mains avant de me mettre en rang.

Je rentre en marchant calmement en rang deux par deux.

Je me sers lorsque mes camarades de table sont assis.

Je parle doucement et uniquement aux enfants de ma table.

Je respecte la nourriture ainsi que les couverts assiettes et verres.

Je goûte pour découvrir les aliments.

Je range ma table avec mes camarades proprement et calmement.

Je sors calmement lorsque le personnel de service m'y invite.

Je suis poli(e) avec le personnel de la cantine.

LE TEMPS DU REPAS DOIT

ÊTRE UN MOMENT DE PLAISIR ET DE CONVIVIALITÉ !



INFORMATIONS AUX PARENTS

Les cantinières et les encadrants du repas ont un rôle essentiel d'accompagnement éducatif des enfants, ils peuvent proposer des animations (repas à thème...).

Les cantinières et les encadrants du repas invitent les enfants à goûter sans jamais les forcer.

Les cantinières et les encadrants du repas parlent calmement aux enfants et savent se faire respecter.

Les sanctions sont appliquées avec discernement.

SANCTIONS

En cas de non respect de ces règles, je risque les sanctions suivantes :

Je refais le trajet correctement en tout dernier

Je mange seul à table

Je nettoie les tables à la fin du service

Si je ne respecte pas ces règles mes parents pourront être informés. Dans les cas graves, je pourrai être exclu momentanément de la cantine.

Règlement Intérieur Pause Méridienne

Le restaurant est ouvert à tous les élèves scolarisés, ayant 3 ans révolus dans les écoles primaire et maternelle, qui déjeunent de façon régulière ou occasionnelle et qui auront **OBLIGATOIREMENT** fait l'objet d'une inscription annuelle à la rentrée de Septembre 2022

INSCRIPTION ou RÉINSCRIPTION:

Remplir et signer le bulletin d'inscription, le remettre à la Mairie de La Réole (service comptabilité). Elle peut être faite en cours d'année pour les enfants nouvellement arrivés et scolarisés sur la commune.

La famille doit être obligatoirement à jour des règlements des années scolaires précédentes.

La classe de TPS n'a pas accès à ce service, sauf dérogation de la Mairie

Quotient familial :	moins de 500€	De 501€ à 800€	De 801€ à 1300€	Plus de 1300€	Repas adulte
Tarifs :	1,00 €	2,00 €	2,80 €	3,30 €	5,50 €

L'approvisionnement de votre compte carte plus pour la Rentrée :

Afin de faciliter vos démarches, l'approvisionnement de votre compte s'effectue de préférence directement sur le site carte plus par un virement, via votre carte bancaire. Votre compte doit être débiteur de MAXIMUM 30 € afin de pouvoir réserver les repas de votre enfant.

Cependant, vous pourrez régler en espèces ou par chèque, libellé au nom de la caisse des écoles (veillez à bien préciser le nom de votre enfant au dos du chèque), Ce règlement sera à donner directement aux personnes suivantes :

(caissiers pour la caisse des écoles)

Dorian Guibert , Nathalie Schoumann , Mathieu Guerre et Sylvie Barreau pour la maternelle .

L'approvisionnement et la réservation pour la restauration doit se faire à l'avance et de façon régulière, afin de pouvoir réserver les repas.

Attention à la majoration : Si absence de réservation et présence de l'enfant OU réservation faite mais absence de l'enfant sans justificatif :

1 ière fois : Appel téléphonique ou en direct, avec explication et rappel du règlement

2 ième fois : Rappel à l'ordre et MAJORATION au tarif d'un repas et selon le QF

3 ième fois : MAJORATION et rendez-vous en Mairie

4 ième fois : MAJORATION et exclusion temporaire

5 ième fois : MAJORATION et exclusion définitive

FONCTIONNEMENT :

Le service de restauration est un temps méridien les : lundis, mardis, jeudis et vendredis, en dehors du temps scolaire, qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants, avant, pendant et après ce moment sur la plage horaire de:

- 11H40 à 13H40 pour la maternelle.
- 11H35 à 13h35 pour l'annexe Blaise Charlut.
- 11H30 à 13H30 pour l'annexe Marcel Grillon.

PERSONNEL ET SERVICE : Rôles et Missions

Accueillir les enfants déjeunant au restaurant scolaire / Servir et aider les enfants pendant le repas / Permettre aux enfants de goûter tous les plats et de manger suffisamment, sans pour autant les forcer / Veiller au bon déroulement du repas dans une ambiance calme / Prévenir toute agitation, ramener au calme si nécessaire en se faisant respecter des enfants et en les respectant / Observer le comportement des enfants et informer Le Maire ou son représentant, des différents problèmes ou incidents pouvant gêner le bon déroulement du repas / Consigner les incidents sur le cahier de liaison prévu à cet effet.

HYGIÈNE ET SANTÉ :

La prise de médicament ne sera autorisée que sous réserve d'un projet d'accueil individualisé (PAI) validé par le médecin scolaire.

Régime Alimentaire : La confection des repas ne permet pas de régime alimentaire médical particulier. En cas d'allergie, un projet d'accueil individualisé (PAI) devra être élaboré avec le médecin scolaire.

SÉCURITÉ :

Les enfants doivent être assurés contre tous les risques pouvant survenir pendant l'interclasse et le temps du repas. (Responsabilité civile).

Il est interdit d'apporter des jeux et des bijoux. La mairie n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.

Les parents ou les responsables légaux s'engagent à respecter le règlement intérieur du temps de pause méridienne.